

**FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS  
PRIORITÉS MONTÉRÉGIE**

**MAMOT/DIRECTION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE  
MAI 2017**

**Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture**

- La zone agricole couvre environ 86 % du territoire de la Montérégie et près de 60 % de cette superficie est cultivée, ce qui représente le quart des terres en culture du Québec. La production agricole est diversifiée : production végétale (pommes, culture maraîchère, plantes, céréales, petits fruits), animale (porc et volaille), production laitière, sans compter le développement de produits du terroir, notamment le cidre et le vin. On dénombre près de 7 100 entreprises agricoles en Montérégie, ce qui constitue le quart des exploitations agricoles du Québec générant un revenu total de près de 3 G\$ et 11 % des emplois.
- En dépit de ces résultats, le développement et la pérennité de l'agriculture en Montérégie font face à un certain nombre d'enjeux. Tout d'abord, le prix moyen des terres agricoles de la Montérégie est parmi les plus élevés au Québec, ce qui représente une contrainte importante pour la relève et la survie des communautés rurales. Le ratio entre la relève et les producteurs cédants est d'environ un pour quatre tandis qu'il était d'un pour deux il y a dix ans.
- Ensuite, la région fait face à différentes problématiques environnementales liées à la pratique de l'agriculture dont, notamment, l'érosion des rives et la pollution des cours d'eau. Enfin, il y a les enjeux de promotion du secteur agricole, de son développement et de la cohésion entre les intervenants.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Offrir de meilleures perspectives d'accès au territoire agricole**

- a. Mettre sur pied un programme d'aide financière au développement des Banques de terres;
- b. Soutenir la mise en place de programmes ou d'initiatives de formation et le maintien d'un accompagnement des projets d'affaires en agriculture;
- c. Identifier les terrains en zone agricole qui pourraient accueillir des projets nécessitant une moins grande superficie;
- d. Offrir un service de veille pour soutenir les producteurs et les futurs entrepreneurs dans leur recherche de cédants ou de relève non apparentée.

**2- Répondre aux défis que l'agriculture pose à l'environnement**

- a. Développer un groupe d'expertise en innovation agricole dans les terres noires;
- b. Favoriser la mise en place de projets pilotes visant une meilleure gestion des sources alternatives d'énergie et le maintien de la biodiversité;
- c. Mettre en place des mécanismes permettant d'offrir un soutien technique et financier à des projets agroenvironnementaux contribuant à la qualité de l'eau et à la protection et l'amélioration des bandes riveraines;
- d. Offrir des formations portant sur les pratiques agroenvironnementales.

**3- Reconnaître et soutenir l'agriculture comme un des principaux moteurs économiques de la Montérégie tout en favorisant une cohabitation harmonieuse rurale-urbaine**

- a. Mettre en place des mesures incitatives pour soutenir le développement de nouveaux créneaux de production (produits de niche, produits non conventionnels) et en faire la promotion;
- b. Mettre en place un plan d'action visant la promotion de l'achat et la commercialisation des produits locaux;
- c. Assurer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires par des services d'appui à l'innovation, à la recherche et au développement;
- d. Soutenir la création d'outils de communication permettant de promouvoir les entreprises agricoles à succès comme un secteur d'affaires;
- e. Soutenir les projets de promotion et d'information concernant le milieu agricole (incluant le milieu agricole de proximité), notamment dans le cadre d'événements destinés aux citoyens et visiteurs.

**4- Favoriser l'émergence de partenariats d'affaires misant sur les synergies**

- a. Développer des collaborations entre producteurs, transformateurs et responsables de la mise en marché des produits;
- b. Mettre en place un mécanisme de partage de locaux, d'équipements ou d'expertise sous forme LAB ou coopérative pour les petits producteurs souhaitant travailler sur des pratiques innovantes;
- c. Soutenir des projets issus d'une mise en commun de préoccupations contenues dans les plans de développement de la zone agricole ou autres plans équivalents des MRC et de l'agglomération;
- d. Créer une dynamique de concertation entre acteurs du milieu agricole.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Développer une identité rassembleuse par la culture**

- Ayant pendant plusieurs années été découpée en sous-territoires administratifs, la région de la Montérégie souffre d'un déficit identitaire. La culture apparaît comme un vecteur d'unité parce qu'elle répond à un besoin d'appartenance et d'identification.
- L'absence d'une mise en réseau de l'offre culturelle sur le territoire de la Montérégie et le voisinage immédiat de la métropole constituent des enjeux importants en ce qui concerne la sous-consommation de l'offre culturelle disponible dans la région.
- La Montérégie regorge de richesses culturelles, tant sur le plan de la production artistique, du patrimoine bâti et paysager et des institutions muséales, autant de domaines qui souffrent d'un manque de soutien.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Soutenir le développement et la promotion de la culture tant sur le plan matériel, immatériel et paysager**

- a. Mettre sur pied un fonds culturel réparti entre différents projets porteurs;
- b. Développer en commun des outils pour développer, diversifier et promouvoir l'offre culturelle;
- c. Élaborer un circuit muséal pour unir, bonifier et dynamiser l'offre et générer un meilleur achalandage;
- d. Soutenir des projets favorisant la citoyenneté culturelle;
- e. Organiser un événement culturel annuel pan-régional dont une MRC ou l'agglomération serait l'hôte à tour de rôle.

**2- Protéger et mettre en valeur les richesses patrimoniales**

- a. Documenter et diffuser les connaissances et mettre sur pied un répertoire du patrimoine bâti, incluant le patrimoine du territoire rural, et maintenir les données inhérentes de ce répertoire à jour;
- b. Préparer un guide de bonnes pratiques en matière de patrimoine bâti pour sensibiliser et informer la population;
- c. Identifier et documenter des thématiques historiques communes à des MRC;
- d. Élaborer des circuits en lien avec les thématiques historiques identifiées et documentées.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Créer la richesse par l'économie et l'innovation**

- Le territoire de la Montérégie est situé à un carrefour stratégique lui donnant accès à Montréal, aux États-Unis et à l'Ontario, ce qui fait de la région une plaque tournante des échanges économiques.
- La Montérégie est aussi la seule région du Québec comportant quatre zones industrialo-portuaires (ZIP) désignées dans la Stratégie maritime, confirmant ainsi sa proximité avec le fleuve Saint-Laurent et son ouverture vers le commerce international.
- La région compte cinq créneaux d'excellence fondés sur des compétences spécifiques reconnues : Industrie des systèmes électroniques, Matériaux souples avancés, Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, Réseau de la transformation métallique et TransformAction.
- La Montérégie doit se positionner dans une stratégie globale qui lui permette de tirer le meilleur parti de sa situation géostratégique, de ses compétences reconnues dans plusieurs créneaux économiques et de la place qu'elle peut prendre en lien avec la Stratégie maritime pour renforcer son économie par l'innovation et par un positionnement sur les marchés.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Soutenir l'innovation**

- a. Appuyer et financer des projets de recherche et développement innovants;
- b. Développer des projets spécifiques à l'industrie 4.0;
- c. Identifier un réseau d'« anges investisseurs » de la Montérégie pour supporter les entreprises;
- d. Mettre en place des incubateurs/accélérateurs pour offrir des vitrines pour les entreprises innovantes;
- e. Instaurer des plate-formes d'échanges entre les organisations de recherche et les entreprises;
- f. Regrouper les acteurs en transformation industrielle pour développer une grappe industrielle en automatisation/robotique;
- g. Produire des outils pour favoriser le maillage et les synergies entre les entreprises des secteurs d'activités porteurs;
- h. Soutenir financièrement la mise en place de symbioses industrielles en Montérégie.

**2- Positionner la Montérégie sur les marchés**

- a. Développer des outils financiers pour supporter les entreprises en phase de pré-commercialisation;
- b. Constituer une banque d'experts pour accompagner les entreprises dans le développement de leurs stratégies de commercialisation;
- c. Élaborer une concertation entre les ZIP pour assurer la complémentarité des stratégies de développement et les partenariats possibles.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale**

- Selon les prévisions d'Emploi-Québec, 135 000 emplois sont à pourvoir en Montérégie entre 2015 et 2019. Le quart de ces emplois répond à la croissance des entreprises tandis que 76 % d'entre eux visent à remplacer des départs à la retraite. Plus de 70 % de ces emplois requièrent un diplôme collégial ou universitaire. Or, la population de la Montérégie compte moins de diplômés universitaires relativement au pourcentage québécois.
- Les secteurs pour lesquels on prévoit la plus forte création d'emplois en Montérégie sont ceux : du transport et de l'entreposage; des services professionnels, scientifiques et techniques; des services aux entreprises et aux bâtiments; des soins de santé et assistance sociale ainsi que de l'information, de la culture et des loisirs. La région a besoin d'attirer une main-d'œuvre qualifiée pour répondre à ces besoins.
- Au Québec, une majorité des petites et moyennes entreprises (PME) sont familiales. Plusieurs études sur l'entrepreneuriat sonnent l'alarme quant à une éventuelle pénurie d'entrepreneurs/repreneurs de ces PME. Dès 2007, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation annonçait le départ à la retraite des propriétaires et gestionnaires de plusieurs de ces entreprises dans les dix ans à venir. Cet avertissement a été réitéré dans une étude de 2014, commandée par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Cette étude anticipe une fermeture de 5 700 à 10 000 entreprises au Québec d'ici 2024, ce qui pourrait représenter une perte de 79 000 à 139 000 emplois. Or, seule une minorité d'entrepreneurs préparent leur relève.
- La priorité que la Montérégie s'est donnée en matière d'économie et d'innovation requière non seulement des actions sur ce plan, mais elle doit aussi prendre appui sur une main-d'œuvre compétente et une relève entrepreneuriale dynamique.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Augmenter l'attractivité et favoriser la rétention de la main-d'œuvre**

- a. Se doter d'une approche globale en matière de développement de la main-d'œuvre;
- b. Appuyer des initiatives visant une meilleure conciliation travail-famille-études dans les milieux de travail;
- c. Soutenir les organismes du milieu dans leur travail d'accompagnement en ce qui concerne la recherche, l'intégration et la rétention en emploi auprès de la main-d'œuvre immigrante;
- d. Mettre sur pied un système de veille et de jumelage à l'emploi pour sensibiliser les entreprises à l'embauche de la main-d'œuvre immigrante.

**2- Assurer des conditions permettant le développement optimal des qualifications de la main-d'œuvre**

- a. Développer, en partenariat avec Emploi-Québec, des formations sur mesure répondant aux besoins des employeurs et des formations spécialisées pour les emplois en pénurie;
- b. En partenariat avec le milieu de l'éducation, produire les connaissances nécessaires afin d'identifier et de favoriser le développement des formations et des programmes répondant aux besoins des entreprises selon l'évolution prévisible du marché de l'emploi dans les 20 prochaines années, notamment dans les secteurs des métiers techniques et pour les nouveaux besoins industriels.

**3- Promouvoir la culture et la relève entrepreneuriales**

- a. Établir un partenariat avec un organisme démontrant une expertise dans le domaine pour faire la promotion visant à encourager le déploiement du mentorat d'affaires, notamment auprès des jeunes entrepreneurs;
- b. Assurer une veille des cédants et des repreneurs potentiels d'entreprises;
- c. Sensibiliser les jeunes en appuyant des projets visant à présenter l'expérience d'entreprise dans les écoles (laboratoires, lieux de démonstration).

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie**

- Le territoire de la Montérégie est partagé entre des zones plus densément habitées et d'autres qui le sont moyennement, tandis qu'une partie se retrouve en milieu rural, où la concentration de la population est très peu élevée. Cette situation fait en sorte que le ratio entre les services offerts et la population varie d'un milieu à l'autre en ce qui concerne l'accès aux services de proximité : santé, services sociaux, logement, loisirs et même l'accès aux aliments frais. Malgré le fait qu'un bon nombre de MRC aient un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle dans lesquelles une situation de désert alimentaire sévit et où la vie communautaire est désagrégée.
- Une situation similaire est vécue en ce qui a trait à l'accès à Internet haute vitesse. Le service est déficient, ou même carrément absent dans plusieurs municipalités, et les options sont limitées ou plus chères.
- Un autre enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Assurer un développement social du territoire et un accès équitable aux services pour l'ensemble de la population**

- a. Appuyer la formation ou la consolidation de groupes d'achats régionaux favorisant l'accessibilité alimentaire;
- b. Soutenir les projets d'organismes qui travaillent en concertation avec les cuisines collectives, les jardins communautaires, urbains et collectifs;
- c. Augmenter l'offre de logements sociaux ou d'habitations sous forme de coopératives pour tous les groupes de citoyens;

**2- Se doter des outils permettant l'implantation d'Internet haute vitesse dans l'ensemble du territoire**

- a. Appuyer les initiatives d'organismes à but non lucratif ou municipaux pour le développement du service Internet et de la fibre optique;
- b. Réaliser des études de couverture pour le service Internet haute vitesse dans les milieux où le service n'est pas disponible, dans l'objectif de financement de projets d'infrastructure en la matière.

**3- Offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie**

- a. Financer des projets permettant d'offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie;
- b. Contribuer au développement d'un programme régional de sensibilisation à l'importance de la santé physique et mentale.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles**

- La plaine du Saint-Laurent constitue une écorégion car elle couvre une zone géographique assez large, se distinguant par le caractère unique de sa géomorphologie, de sa géologie, de son climat, de ses sols, de ses ressources en eau, de sa faune et de sa flore. Cela pose un enjeu en ce qui concerne l'équilibre entre la protection, la mise en valeur et l'exploitation de ces ressources, par exemple le bois, dans un contexte de lutte et d'adaptation aux changements climatiques.
- Les espèces envahissantes, le non-respect des normes de protection, la pression du développement et la pollution ponctuelle ou diffuse menacent les milieux naturels qui se font de plus en plus rares et petits. Pourtant, ces milieux constituent des biens collectifs qui procurent de nombreux avantages et services à la collectivité.
- À cet égard, la qualité de l'eau et l'érosion des sols constituent des enjeux spécifiques, notamment en ce qui a trait à la protection et la mise en valeur des bandes riveraines dans un contexte fortement agricole.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Assurer la vitalité et la pérennité des ressources naturelles**

- a. Identifier et réaliser des actions visant la connectivité entre les milieux naturels (faune et flore) via des corridors fauniques et/ou des corridors verts;
- b. Soutenir des projets visant la mise en valeur de certains milieux naturels pour la réalisation d'activités éducatives et récréotouristiques;
- c. Mettre en œuvre des actions d'une politique de l'arbre et des boisés.

**2- Soutenir des actions permettant la protection des berges, des sols et des milieux humides, l'amélioration de la valeur de l'eau et de la qualité des écosystèmes aquatiques et la mise en valeur responsable des berges et autres plans d'eau**

- a. Mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole;
- b. Développer des outils de sensibilisation et de communication pour promouvoir le respect de la bande riveraine par la démonstration de ses bienfaits.

**3- Contribuer au respect d'une exploitation responsable de la ressource forestière**

- a. Contribuer à l'exploitation responsable et au développement de la filière de transformation du bois de haute qualité, autant industrielle qu'artisanale.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.

**Promouvoir et développer le tourisme**

- La Montérégie est géographiquement choyée de par sa proximité avec l'Ontario, Montréal, son accès aux berges du fleuve Saint-Laurent et sa large bande frontalière ouverte sur les États-Unis, mais la contrepartie de cette situation est que les visiteurs sont souvent des excursionnistes qui retournent à la maison après une escapade d'une journée.
- Selon des données du ministère du Tourisme, en 2014, la Montérégie a reçu 8 % du volume de touristes venus au Québec et le nombre de nuitées dans la région était de 6,5 % de l'ensemble du Québec. Ce pourcentage est relativement faible en comparaison avec le poids de la population de la région.
- La Montérégie possède de nombreux atouts sur le plan touristique dont un réseau cyclable de près de 600 kilomètres de pistes, la présence de la Route verte et de la Route du Richelieu, le Circuit du Paysan, premier circuit signalisé au Québec et pionnier en matière de promotion de l'agrotourisme, etc. La promotion et le développement du tourisme nécessitent toutefois une consolidation de l'offre touristique ainsi qu'un arrimage entre les multiples facettes susceptibles d'être exploitées pour augmenter le nombre de visiteurs et de nuitées.

**Choix stratégiques et mesures\*****1- Constituer une offre touristique cohérente pour l'ensemble de la Montérégie et en faire la promotion**

- a. Développer une stratégie permettant de créer les partenariats essentiels à l'essor touristique de l'ensemble de la région;
- b. Développer les maillages entre les différentes composantes de l'offre touristique;
- c. Accentuer la promotion aux États-Unis et dans les régions limitrophes de la Montérégie et développer des collaborations avec ces dernières.

**2- Soutenir le développement du cyclotourisme en Montérégie**

- a. Établir un plan d'action visant la consolidation du réseau cyclable en Montérégie;
- b. Contribuer à la mise en place de projets qui permettent de réaliser la connexion du réseau cyclable sur l'ensemble du territoire;
- c. Soutenir des projets visant à bonifier l'offre de service le long du réseau cyclable.

**3- Positionner la Montérégie comme un chef de file en agrotourisme**

- a. Procéder à un inventaire et à une mise à jour des entreprises agrotouristiques de la région ou autres caractérisations des paysages nécessaires à la mise en valeur de l'agrotourisme;
- b. Contribuer à des projets permettant d'outiller les producteurs pour assurer la qualité de l'offre et pour encourager la professionnalisation des entreprises agrotouristiques;
- c. Soutenir les entreprises sur les plans du développement, de la croissance, de l'innovation, de la commercialisation, de la promotion et les inciter à développer des partenariats entre elles.

**4- Mettre en valeur l'offre récréotouristique nautique de la région**

- a. Réaliser une étude permettant d'identifier les forces, faiblesses et opportunités de l'offre récréotouristique nautique en Montérégie, tant en ce qui concerne la poursuite du plan de développement de la rivière Richelieu, de la navigation de plaisance sur les canaux et de la mise en valeur touristique du Saint-Laurent;
- b. Développer le marché des croisières et navettes fluviales en lien avec le réseau cyclable de la Montérégie et les principaux pôles d'attrait touristiques de la région.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.



**Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie**

- Le territoire de la Montérégie est traversé par un réseau autoroutier important, par un accès privilégié au transport fluvial ainsi que par des infrastructures portuaire, aéroportuaire et ferroviaire et sa localisation géographique à proximité des États-Unis, de l'Ontario et de Montréal est enviable. L'agglomération de Longueuil, qui compte pour 28 % de la population de la région, est au cœur de ce carrefour de transport majeur avec la présence d'un pôle aéronautique composé de plus de 40 % des PME québécoises et d'une institution d'enseignement renommée qu'est l'École nationale de l'aérotechnique.
- Néanmoins, la région a besoin de consolider ses acquis stratégiques pour développer le plein potentiel de l'ensemble des secteurs d'activité qui y sont présents. À cet égard, la Montérégie doit notamment trouver des solutions permettant une plus grande fluidité du réseau autoroutier ainsi que l'intégration du réseau autoroutier sur l'axe est/ouest de la région. Elle doit maximiser le développement des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier économique sur la région. L'enjeu de la mobilité durable, notamment le transport intelligent, la gestion des infrastructures et l'électrification des transports, est aussi en lien avec les préoccupations de la région en matière de transport.
- La région compte une partie importante de son territoire en milieu rural et la densité de la population est variable selon la localité. Dans certains milieux, le transport des personnes est souvent lacunaire et les populations plus vulnérables en souffrent de même que l'économie locale. Les liaisons inter-MRC sont perfectibles. Dans l'ensemble, la région a besoin d'un meilleur réseau de transport collectif et de favoriser le transport actif afin de diminuer l'impact environnemental des véhicules automobiles.

**Choix stratégiques et mesures\***

**1- Mettre de l'avant des actions pour faire reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et pour développer des infrastructures de transport performantes, incluant le réseau ferroviaire, ayant un rôle levier pour l'ensemble de la Montérégie**

- a. Développer un argumentaire régional concernant les problématiques de la circulation autoroutière en Montérégie et les flux de transport, incluant le réseau ferroviaire, des marchandises et des personnes;
- b. Soutenir le projet de consolidation de la vocation interrégionale de l'aéroport de Saint-Hubert Longueuil par la construction de son aérogare ainsi que des projets de mise en valeur des aéroports régionaux;
- c. Réaliser une étude des retombées économiques potentielles pour la Montérégie d'une liaison inter-rives Montérégie-Lanaudière;
- d. Soutenir la planification et le déploiement de la Stratégie maritime.

**2- Prioriser la filière du transport intelligent et durable comme axe stratégique de développement économique**

- a. Soutenir les initiatives reliées à la création du technopôle IVEO, dont la mission est de fédérer, mobiliser et appuyer un écosystème d'innovation visant à accélérer la croissance d'entreprises qui développent et déploient des produits, des applications et des technologies qui rendent le transport des biens et des personnes plus fluide, plus sécuritaire et plus durable;
- b. Appuyer les initiatives reliées à l'électrification des transports.

**3- Contribuer au développement de nouvelles façons de faire en matière de transport collectif via les réseaux existants et/ou de la technologie**

- a. Contribuer à des projets favorisant le transport collectif, notamment en ce qui concerne le décloisonnement des types de transport (scolaire, adapté, collectif) afin d'optimiser les coûts de transport;
- b. Soutenir des projets en vue de la création d'environnements favorables et sécuritaires au transport actif.

\* Le comité directeur déterminera les mesures faisant l'objet du FARR et celles qui seront travaillées conjointement avec les M/O dans la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures faisant l'objet du FARR permettront au comité de sélection de déterminer les paramètres d'appel et d'évaluation de projets.